

Parker

Suivre l'évolution des normes environnementales

La société Parker engage de nouvelles approches techniques pour dégraisser ses pièces. Double avantage : des atouts concurrentiels et le respect des contraintes.



Crédit photo : Cetim, Ch. Barret

NOTRE CLIENT

Raison sociale :
Parker Hannifin

Localisation :
Vierzon

Effectif :
217 personnes

Activité :
les pompes hydrauliques à palettes produites sur le site sont destinées aux marchés : du ferroviaire, de l'industrie, du maritime, des engins mobiles (engins sur pneus ou chenilles), du militaire ou de l'environnement

Le site de Vierzon de Parker Hannifin est spécialisé dans la fabrication de pompes hydrauliques à palettes. Les exigences internes du groupe - limite d'émissions de solvant à 10 ppm - et le souhait d'anticiper les évolutions réglementaires liées à Reach ont incité la société à réaliser un bilan des émissions de composés organiques volatils. Celui-ci a fait apparaître une non-conformité des rejets atmosphériques de la machine de dégraissage avant peinture. « Le traitement de ces rejets pourrait être envisagé malgré son coût élevé, indique Sandrine Vigouroux, ingénieur sécurité environnement chez Parker. Mais cela ne résout pas le problème de la sécurité des opérateurs travaillant sur la chaîne de fabrication. »

L'impossibilité technologique de mise en œuvre de solutions simples de substitution oblige à un changement de procédé avec acquisition d'une nouvelle machine. Courant 2008, Parker a fait appel au Cetim qui effectue alors un diagnostic complet de l'installation de dégraissage et propose un comparatif de solutions.

Comparer pour choisir

Deux approches, comparables en termes de réponse environnementale et de sécurité, ainsi qu'au niveau de l'investissement sortent du lot. La solution de la machine hermétique avec substitution du solvant permet de résoudre définitivement les problèmes d'émissions, mais nécessite *a priori* davantage d'opérations manuelles pour le char-

gement et le déchargement. La seconde piste explorée, plus innovante, est celle de la voie sèche qui peut se faire soit par vapeur sèche soit par neige carbonique. Côté économique, les deux solutions s'avèrent rentables à moyen terme avec un retour sur investissement d'environ quatre ans. « Il est clair que si au final une de ces différentes solutions est retenue nous ferons appel aux ingénieurs du Cetim pour élaborer le cahier des charges et détailler l'adaptation du convoyeur aérien », affirme Sandrine Vigouroux. Actuellement confrontée à un contexte économique difficile, l'entreprise Parker a revu ses ambitions à la baisse, mais a décidé dans les mois prochains de poursuivre les études et les essais complémentaires, à la fois sur la voie sèche et sur la substitution du solvant par un nouveau solvant organique exempt d'hydrocarbures halogénés.



**L'atout
Cetim**

Grâce à leur expertise

technique et économique et leur connaissance des applications industrielles de dégraissage, les ingénieurs du Cetim conseillent les entreprises et fournissent les éléments nécessaires à la prise de décision.

Contact Service Question Réponse

Tél. : 03 44 67 36 82

sqr@cetim.fr

www.cetim.fr